

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A adresser par courrier ou par courriel à : Mairie de Bègles - 77 rue Calixte Camelle Service Espaces Publics - Bordeaux Métropole



Tél: 05 56 49 88 72 / Courriel: espaces-publics@mairie-begles.fr

DEMANDEUR				
Nom :	Prénom :			
Entreprise:				
Numéro de SIRET :				
Adresse facturable:				
Adresse :				
Code postal :	Ville :			
Téléphone :	Courriel :	@		
ADRESSE I	ET DELAI DE l'OCCUPATION DU DON	MAINE PUBLIC		
	plongation de l'arrêté n° e effectuée au <b>minimum 15 jours avant</b> la c	jusqu'audate de fin de l'occupation.		
Adresse de l'occupation :				
Date de début :	et de fin :			
A NOTER : l'arrêté ne pourra être délivre	é sans le  ou les PLAN(S) DE SITUATION ave	c la zone d'emprise matérialisée		
(1/2 chaussée, empiétement sur chaussé	e et/ou trottoir, stationnement, bande et/o	ou piste cyclable).		
·	et mettre en place la signalisation nécessai			
> A transmettre 15 jours avar		112 1 052.0		
☐ Stationnement pour déménagement	☐ Manifestation et/ou festivité	☐ Tournage de film		
☐ Vide-greniers	☐ Repas de rues			
> A transmettre 30 jours avar	it le début de l'occupation :			
Stationnement (1 place = 10 m2) Nombre de places = m2	☐ Échafaudage  Largeur : x longueur : =m²	Clôture  Largeur: x longueur:  =m <sup>2</sup>		
☐ Benne Largeur : x longueur : =m2	Grue mobile / nacelle / autre engin Largeur: x longueur: = m <sup>2</sup>	Livraison (matériaux, poids lourd)  Largeur: x longueur:  = m <sup>2</sup>		
☐ Échafaudage volant / Appareillages servant aux réparations : Par unité :				

**RAPPEL:** Les signalisations provisoires avancées et de positions seront conformes à la réglementation routière en vigueur et seront <u>mises en place par le demandeur et sous son entière responsabilité</u> durant la totalité de l'occupation.

La transmission de l'arrêté signé par le Maire de Bègles vaudra autorisation d'occupation du domaine public. Le demandeur est dans l'obligation <u>d'afficher l'arrêté et le stationnement interdit au minimum 48h avant le début de l'occupation du domaine public.</u>

## Grille tarifaire : occupation du domaine public (délibération du 12 décembre 2023)

Occupation temporaire liée aux travaux	Tarifs
Echafaudage - clôtures - stationnement chantier - benne Domaine public clôturé avec bardage de protection, dispositif anti-affiche, bâchage réglementaire	
Moins de 5 jours (par m² et par jour)	2€
De 6 jours ouvrés à 3 mois (par m² au sol et par mois – <b>tout mois commencé est dû</b> )	8€
A partir du 4 <sup>ème</sup> mois (par m² au sol et par mois - <b>tout mois commencé est dû</b> )	14€
Echafaudages volants, appareillages servant aux réparations (par unité et par semaine)	42 €
Dépôt de matériaux et travaux sans autorisations (par m² et par jour)	16 €
Grutage mobile, manutention, espace de communication et/ou de vente (par place et par jour)	55€
Livraison par place et par demi-journée	25 €

Les questions liées à la redevance sont à adresser à : pole.strategieterritoriale@mairie-begles.fr

**Tél:** 05.56.49.91.67 ou 05.56.49.88.93

LA FACTURATION SERA AUTOMATIQUEMENT EFFECTUEE SELON CETTE DECLARATION DANS UN DELAI DE 15 JOURS SUIVANT LA DATE PREVISIONNELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

EN CAS D'ANNULATION DES TRAVAUX, IL VOUS APPARTIENT DE NOUS EN INFORMER AVANT CETTE ECHEANCE. A DEFAUT, AUCUN RECOURS NE POURRA ETRE ACCEPTE.

Nom :	A	. Le
Signature du demandeur :		